DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213502511-20251215-2025_156-DE

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre à 20h00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par voie électronique, individuellement le 10novembre 2025 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-ET-UN en salle du Conseil Municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M Jacques RICHARD, Mme Josette MASSON, M. Pascal COUMAILLEAU, Mme Anne Laure DUVAL, M Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL-RENAULT, M Emmanuel PERAN, Mme Marie-Annick BRUEZIERE, Adjoints ;
M Jean-Paul BERJOT, M Claude GENDRON, M. Michel RAVAILLER, Mme Pascale VITRE, Mme Liliane DUPONT, M Eric LEMONNIER, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, M Alain VASNIER, Mme Anne-Sophie BLOT, Mme Manuela PINEL, M Charles GUINEZ, Mme Sandrine METIER, Mme Carole HAMON, formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-six,
EXCUSÉ : M Jean Robert PAGES donne pouvoir à M GUINEZ,
ABSENTS : Mme Virginie DUMONT
Mme Camille BOSSARD
M Pascal MAUDET-CARRION
Mme Valérie BROSSE
Secrétaire de séance désigné par l'assemblée : Mme MASSON

***

Délibération 2025-156 – Cadre de vie – projet de convention Ecopaturage avec l'EHPAD "L'Aubinage"

La direction de l'EHPAD L'Aubinage de Saint-Aubin-d'Aubigné a pris contact avec la mairie afin de mettre en place une convention ayant pour objet de définir les conditions de mise à disposition d'une partie de parcelle communale (cadastrée AC 239 d'une superficie 220 m²) et dont la commune de Saint Aubin d'Aubigné dispose pour la mise en œuvre d'une gestion écologique par éco¬-pâturage. Le pâturage est prévu toute l'année sur la parcelle décrite.

CONSIDERANT les travaux et échanges organisés entre la commune et l'établissement ;
CONSIDERANT que les riverains ont été consultés pour la mise en place de cet éco-pâturage et 'ont pas fait valoir d'inquiétude sur le projet,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :
. **EMETTRE** un avis favorable à la convention proposée dans le cadre de la mise à disposition de parcelle communale pour la création d'un éco-pâturage par l'EHPAD L'Aubinage de Saint-Aubin-d'Aubigné, dans le cadre des engagements mentionnés dans ladite convention ;
. **AUTORISER** le Maire à signer la convention et la transmettre au conseil d'administration du CIAS du Val d'Ille Aubigné.

Le Secrétaire de séance
Mme Josette MASSON

Le Maire
M Jacques RICHARD